

VOTRE JOURNAL EST DE RETOUR

Après une année de suspension, pendant laquelle nous avons créé notre blog (www.arbourse-info.fr) pour vous permettre de nous retrouver sur internet, nous reprenons la rédaction et la distribution de votre journal papier. Comme précédemment, nous nous efforcerons de vous faire parvenir les informations concernant notre territoire. Alors à bientôt dans votre boîte à lettres ou sur internet, et si vous préférez recevoir votre journal par voie électronique, contactez-nous.

ET LE BULLETIN COMMUNAL « NOUVEAU » AUSSI EST ARRIVÉ !

Il était dans vos boîtes à lettres, il y a quelques jours ce bulletin, estampillé « décembre 2012 », distribué courant avril 2013. L'avez-vous lu ? Est-ce un bon cru ? Ben... ça dépend de ce que vous aimez. Si vous appréciez les demi-vérités (ou demi-mensonges, comme vous voudrez, le mot mensonge est très à la mode actuellement), voire même les affirmations sans fondement ou les rumeurs, vous trouverez ce numéro, à coup sûr, très intéressant. Sinon, vous vous direz que tout cela est bien navrant. Explications.

Le bulletin communal affiche sur sa page de garde deux photos d'orchidées sauvages. Parfait. Elles sont belles, quelquefois surprenantes, et vous pourrez voir dans l'album photos de notre blog d'autres spécimens ainsi que des papillons rencontrés sur la butte. C'est bientôt la période de floraison, profitez-en, c'est une belle balade et le panorama vaut le détour. Ces orchidées fleurissent, comme chacun sait, sur les pelouses calcaires, et notamment sur une de nos collines à la lisière de notre territoire communal et de celui de Châteauneuf. Un patrimoine qu'il est question de mettre en valeur, bien sûr. Des premiers aména-

gements ont été réalisés, une signalétique notamment, mais rien n'est encore terminé. La communauté de commune avait budgété une suite en 2012 (sentiers, entretien par des moutons...), mais ces travaux ont été reportés sur 2013. Toutefois, il nous a été dit lors du dernier conseil communautaire (nous y représentons la commune avec assiduité) que ces travaux ne seraient probablement pas effectués, car ils devaient être pensés en cohérence avec d'autres créations ou aménagements de sentiers prévus dans les environs. Or, de cela, Monsieur le Maire ne vous a pas parlé.



Ophrys Faux Boudon

Argus bleu

Orchis Moucheron

Orchis Homme pendu



LE « MOT DU MAIRE », C'EST EN PAGE 2 DU BULLETIN COMMUNAL

Ou comment étaler à loisir un certain nombre de contrevérités ciblées

Concernant les travaux effectués en 2012 et les actes de vandalisme, nous en parlerons plus loin. Venons-en d'abord à la suspension de la parution de notre journal depuis début 2012 (et non depuis 2 ans). C'est une réalité, mais non parce que le journal nous coûtait trop cher, ou parce qu'il ne nous coûtait rien du tout (un comble !), mais parce que nous avons créé un blog, qui aujourd'hui fonctionne bien avec un certain nombre d'abonnés et des visites quotidiennes (www.arbourse-info.fr). Nous y avons mis tout ce qu'il était impossible de vous communiquer par le biais du journal : les comptes de la commune, nos commentaires sur les conseils municipaux et les travaux en cours, des conseils pratiques, des albums photos, de la réglementation, etc., ainsi que tous les journaux précédemment parus, soigneusement archivés et téléchargeables. Vous informer au plus juste, au plus près de l'actualité, de façon la plus large possible, nous a demandé beaucoup de travail bénévole, comme pour alimenter le blog régulièrement

avec de nouveaux articles, photos... Maintenant le blog est sur les rails et votre journal reparaît pour informer tous ceux qui n'ont pas accès à Internet. Il n'a jamais été question de l'abandonner. Par ailleurs, Monsieur le Maire n'hésite pas à affirmer, sans savoir, que le journal était imprimé « gratuitement » sur un lieu de travail ! Or, l'association Arbourse-Info, qui diffuse le journal en A4 (et non en A3), tient une comptabilité précise des factures dont elle s'acquitte pour ces impressions. Heureusement ! Alors, pourquoi une telle invention ? **Pourquoi une accusation aussi grave ?** Monsieur le Maire semble coutumier de ce genre d'affirmations sans fondement. En juillet dernier par exemple, il n'a pas, non plus, hésité à adresser à l'employeur de la personne qu'il provoque encore aujourd'hui, des courriers parfaitement mensongers et diffamants.

Et Monsieur le Maire se complaît à évoquer le « respect des personnes » ?!



NICHOIRS HABITÉS, MAIS AUSSI BRACONNAGE, C'EST EN PAGES 11 ET 13 DU BULLETIN COMMUNAL



Nous apprenons avec plaisir qu'au moins deux des nichoirs, achetés en 2010 par la commune pour 197 €, abritent aujourd'hui des mésanges. C'est une bonne nouvelle, ces oiseaux, comme d'autres passereaux enchantent nos jardins.

Une réjouissante image donc... malheureusement ternie par ce que nous avons découvert le mardi 26 février lors d'une promenade. Des restes d'animaux et de dépeçage en bordure de chemin. Certes, la chasse n'était pas fermée, mais elle est interdite en semaine, et de toute façon un chasseur digne de ce nom n'aurait pas procédé au dépeçage sur place d'un animal abattu. Cela ne se fait qu'à la cabane. Pour nous, il ne pouvait s'agir que de braconnage... Les photos ci-dessous (également diffusées sur notre blog) parlent d'elles-mêmes. Qu'en pensez-vous ? Nous ne

sommes pas de la police de la chasse, cela va de soi, mais il nous semble important de signaler des incidents de ce genre ? C'est ce que nous avons fait lors des questions diverses au conseil. En vain, Monsieur le Maire ne nous a pas écoutés.

Donc, comme cela nous a été conseillé, si vous êtes témoin d'une pareille scène, vous devez prévenir non la Mairie, mais immédiatement la Fédération de chasse au 03 86 36 93 16. Une personne habilitée sera envoyée sur place pour constater les faits et faire le nécessaire. Monsieur le Maire semble particulièrement gêné par ce sujet, au

point de parler de « fausses informations » (en page 13 du bulletin). Mais pourquoi ? C'est pourtant la réalité ! Curieux, non ?





Il s'agirait d'une « enquête » menée en 2011 qui se serait terminée par un classement sans suite en 2012. Point barre ! Pas de chance, ce n'est pas tout à fait ça !

En premier lieu, l'enquête en question, d'après ce que nous en savons, n'a pas été diligentée à la suite d'une plainte d'une personne « anonyme » de la Commune auprès de Monsieur le Procureur de la République. Ensuite, cette enquête n'a pas débuté en 2011, mais en 2009. Tous les conseillers municipaux ont été entendus ainsi que quelques personnes de la commune, d'abord par la gendarmerie de Prémery puis par la brigade de recherche de Cosne sur Loire. Cette enquête qui a duré longtemps, a effectivement trouvé son terme en septembre 2012 avec un classement sans suite, mais, et c'est très important, « **AVEC RAPPEL A LA LOI** ». Ce que Monsieur le Maire a omis de dire et pour cause. Qu'est-ce que le « rappel à la loi » ? La définition en est donnée par l'article 41-1 du code de procédure pénale. Vous trouverez cet article sur le site www.legifrance.gouv.fr ou sur notre blog à la rubrique « droit ». En fait, le rappel à la loi est une [procédure alternative aux poursuites](#) qui consiste à procéder au rappel, auprès de l'auteur des faits, des obligations résultant de la loi. Ce qui suppose, évidemment, qu'il y avait bien des faits justifiant un rappel à la loi. De plus, il nous semble important de souligner que l'article 41-1 du code de procédure pénale se termine ainsi : « ... *La procédure prévue au présent article suspend la prescription de l'action publique. En cas de non-exécution de la mesure en raison du comportement de l'auteur des faits, le procureur de la République, sauf élément nouveau, met en œuvre une*

composition pénale ou engage des poursuites. » Tout cela Monsieur le Maire n'en parle pas non plus. Quant aux procédures auprès du Tribunal administratif, nous nous sommes déjà expliqués sur le sujet à plusieurs reprises, notamment dans un de nos journaux. Mais pour en finir, vous donner une information incontestable et vous permettre de vous faire une opinion personnelle, nous vous invitons à consulter l'intégralité du texte des jugements en question sur notre blog.

Cette enquête aurait, par ailleurs, généré beaucoup de travail supplémentaire pour notre secrétaire de mairie, justifiant l'allocation d'heures supplémentaires. Si c'est le cas nous n'en sommes pas responsables. De plus, l'octroi de ces heures supplémentaires est voté chaque année par le conseil municipal au moment du vote des budgets (y compris lors des mandats précédents) et nous avons toujours entendu Monsieur le Maire nous dire que ces heures étaient justifiées par le travail lié à la préparation des comptes et non par une quelconque enquête. Il n'en demeure pas moins que nous nous demandons pourquoi tous ces documents constituant les archives de la mairie ne sont pas scannés et sauvegardés informatiquement alors que nous avons tout le matériel pour cela. Le travail de notre secrétaire de mairie en aurait été grandement facilité. Cela viendra peut-être, espérons le. La transparence est aussi à ce prix.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC), C'EST EN PAGE 7 DU BULLETIN COMMUNAL

L'adhésion de notre commune au SPANC (Syndicat Public d'Assainissement Non Collectif), bien évidemment, a été votée, en septembre 2012, à l'unanimité,

sachant que cette adhésion a dû encore être validée en décembre par le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable). Il était temps, la vérification des installations devant être faite avant la fin de l'année 2012. Il y a belle lurette que les autres communes avaient fait le nécessaire, mais pas nous. Nous sommes à la traîne. Maintenant, les diagnostics qui sont à la charge des propriétaires vont nous coûter plus cher car tout augmente comme chacun sait. Alors pourquoi avoir attendu ? A cette question, posée en septembre, le premier adjoint nous a dit que la loi

changeant tout le temps, il était mieux d'attendre (sic). Peut-être espérait-il qu'il n'y ait plus de vérification obligatoire des installations ? Il nous a également été dit que le fait d'attendre nous avait permis d'échapper à la mise en place d'un schéma directeur. Là encore c'est totalement inexact, la mise en place de schéma directeur n'est pas obligatoire mais particulièrement recommandée lorsqu'il est question de la création d'un assainissement collectif, comme à Lurcy, mais ce n'est pas notre cas, loin de là ! Nous avons donc perdu du temps, pour rien.



343 personnes accueillies en 2012

Ce décompte, vous pourrez le vérifier sur notre blog, à la rubrique « les comptes » en pages 30 et 31 du grand livre. En fait la régie de recettes pèlerin, créée à notre demande (avant cela l'argent récolté était gardé dans des enveloppes !), et gérée par une personne de l'association « les amis des pèlerins d'Arbourse », a reversé la somme de 3436 € à la commune pour l'année 2012. Sachant par ailleurs que chaque pèlerin doit verser 10 € pour le gîte, le compte est vite fait. Nous avons bien accueilli 343 personnes en 2012. Pour l'image de la commune et les recettes engendrées, nous nous en félicitons. Mais il faut aussi penser aux coûts de fonctionnement. Nous allons en 2013, par exemple, acheter des matelas pour remplacer les anciens. Quant à la création d'une douche extérieure prévue également pour 2013, c'est un investissement d'un montant prévisionnel budgété de 5000 €, cela nous

semble bien cher... Il faudra de nombreux pèlerins pour rentabiliser tout cela, d'autant que le gîte rural enregistre une fréquentation moindre (recette de 2555 € en 2012). Peut-être qu'un peu d'aménagement extérieur avec possibilité de petit-déjeuner ou déjeuner dehors rendrait ce gîte plus attrayant pour la période estivale.

Il ne faut pas compter sur le logement de l'ancienne école pour rapporter quelque argent, il n'est pas loué depuis le 1^{er} avril 2011. Des travaux de peinture doivent encore être faits et, là, nous devons croire Monsieur le Maire sur parole car il est hors de question pour les conseillers de visiter les locaux, de constater ce qu'il y a à faire. Il faut voter sans savoir. Il y en a déjà eu, pourtant, des travaux, en 2011, et pour un montant de 3397.20 €. Si ces travaux de peinture sont nécessaires, on peut se demander pourquoi il n'a pas été envisagé de finaliser plus tôt la rénovation de ce logement ? Car le manque à gagner est très important. Le loyer en 2011 était de 500 € par mois, abaissé par le conseil municipal en 2012 à 450 €, soit au moins une perte, à ce jour, de 10 800 €. Monsieur le Maire se garde bien de vous le dire.



Gîte pèlerin



La Cour des gîtes—pas de jardin, pas de fleurs ...



1984, ANNÉE FATIDIQUE,

C'EST EN PAGE 11 DU BULLETIN COMMUNAL

Pourquoi 1984 ? Parce que nous apprenons qu'en 1984 l'épouse de Monsieur le Maire a intégré l'école de Châteauneuf. Bien, c'est une information. Mais il n'y a pas que cela...

1984, c'est aussi l'année du premier mandat de Monsieur le Maire. Eh oui, en 2014, cela fera 30 ans qu'il est à ce poste. Un bail non ? Cela fera aussi 30 ans en 2014 pour le premier adjoint et 30 ans encore pour un autre conseiller. Les fidèles. Les

autres ont préféré jeter l'éponge ou sont malheureusement décédés. Pourtant avec une telle expérience, il semble que toutes les règles en vigueur ne soient pas encore parfaitement assimilées. Il est vrai qu'il y en a beaucoup.



Monsieur le Maire, comme chaque année depuis des lustres, insiste particulièrement sur le fait que la part communale n'a pas augmentée et n'augmentera pas.

Parfait, personne ne souhaite payer plus d'impôts, ce qui serait d'ailleurs un comble quand on a plus de 300 000 € en caisse qui dorment et perdent de leur valeur (ils ne peuvent être placés et ne rapportent rien) depuis de nombreuses années. Nous l'avions dénoncé, et Monsieur le Maire, vous vous en souvenez certainement, prétendait à l'époque dans ses précédents bulletins communaux que nous ne savions pas lire les comptes ! Réjouissons-nous donc qu'il constate enfin un résultat global de clôture de 322 011,94 € précisément (qui année après année ne sert toujours à rien – 345 109 en 2011). Merci Monsieur le Maire, c'est gentil de reconnaître que nous avons raison ! Mais pour en revenir aux taxes, avec un tel résultat et avec bien peu de

projets en perspective (ils sont tellement réalistes qu'en fait il n'y en a pas, si ce n'est les routes, le parking et quelque autre bétonnage). Dans ces conditions, pourquoi ne pas baisser la part communale ? C'est ce que nous avons proposé, comme l'année dernière, et comme l'année dernière le même « non » catégorique nous a été opposé par Monsieur le Maire. Allez savoir pourquoi ? Il ne vous a pas parlé non plus de la petite augmentation constatée des recettes « taxe d'habitation », conséquence de la déclaration d'aménagements de leur maison, faite par certains ! C'est assez rare. Mais tout le monde ne l'a pas fait. Parler de réévaluation des valeurs locatives est un sujet qui fâche, surtout en période pré-électorale ! (suite de nos commentaires en page 6)

LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE—Qu'est-ce que c'est ? - Définition

Elle est utilisée seule ou avec d'autres éléments pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux.

Tant en matière de foncier bâti que de foncier non bâti, l'évaluation des propriétés est assurée par le centre des finances publiques compétent, avec le concours des commissions communales et départementales des impôts directs auxquelles participent des élus locaux et des contribuables.

Pour tenir compte des constructions nouvelles, des changements de consistance ou d'affectation des propriétés, les valeurs locatives cadastrales sont également calculées à partir des **déclarations spéciales** déposées par les propriétaires **dans les 90 jours** de la date d'achèvement ou d'affectation du bien.

La valeur locative correspond au loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales.

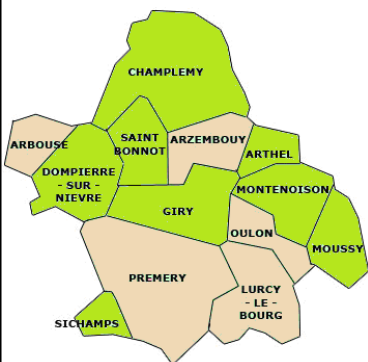
Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de **1970**, pour les propriétés bâties, et de celui de **1961** pour les propriétés non bâties.

Pour tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers depuis ces opérations de révision, la valeur locative cadastrale est modifiée par des coefficients forfaitaires dits d'actualisation (sauf pour les DOM) et de **revalorisation**.



« ENTRE NIÈVRE ET FORÊTS » :

Démographie sans grand changement depuis dix ans ,



après une baisse de plus de 200 personnes pendant les dix années précédentes, mais toutes les communes ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Sur notre schéma,

les communes qui « gagnent » des habitants ou plus précisément en « regagnent » après en avoir perdu beaucoup, sont indiquées en vert. En beige, par contre, les communes dont la popula-

	1990	1999	2010
Arboise	129	122	117
Arthel	97	70	94
Arzembouy	85	92	76
Champlemy	345	323	343
Dompierre sur Niè	173	152	181
Giry	197	196	217
Lurcy le Bourg	334	323	301
Montenoison	125	122	186
Moussy	99	106	118
Oulon	84	83	75
Prémery	2377	2201	2031
Saint Bonnot	74	76	130
Sichamps	153	166	176
Total	4272	4032	4045

tion diminue inexorablement. Parmi celles-ci, Arboise !



En matière de voirie, seuls les chemins ruraux (empierrés) sont de la compétence communale, le reste, les voies communales, la voirie à proprement parler, est de la compétence intercommunale.

La question est donc de savoir pourquoi nous continuons à refaire nos routes et rues alors que ce point n'est, en principe, plus de notre ressort ? Malgré nos demandes, nous n'avons jamais obtenu de réponse. Nous ne sommes évidemment pas opposés à la réfection des routes, mais il nous semble pertinent de connaître avant toute décision qui est compétent, qui doit gérer, et qui doit payer. Il s'agit bien là de notre intérêt collectif, non ? Ce sera sans doute la même question en 2013 puisqu'il est question de refaire la rue du lavoir St Jacques et de sécuriser d'autres routes, dont la route de Chasnay, budget global voirie investissements prévu 17 000 €. Quant aux chemins ruraux, nous ne sommes pas non plus opposés à leur entretien, cela va de soi. Cependant, nous avons toujours déploré que ce soit toujours la même entreprise, proche de la famille de Monsieur le Maire, qui soit chargée des travaux et qu'il n'y ait pas eu de planification de ceux-ci sur les six ans de la mandature (pourquoi tel chemin plutôt que tel autre à tel moment ?) Cela nous semble pourtant relever aussi de l'intérêt collectif à défendre. Nous essayons simplement de faire correctement notre travail de conseillers. Pourquoi cela gêne-t-il à ce point Monsieur le Maire ?

Concernant encore la voirie, vous avez sûrement remarqué que dans la traversée de l'Hôpital, sur la route de Châteauneuf, les automobilistes ne ralentissent pas. Les panneaux « l'Hôpital » ne sont peut-être pas assez visibles ? En tous cas, si la gendarmerie installait un radar mobile à cet en-

droit, elle ferait un carton ! Personne ne respecte les 50km/h prévus en traversée de village. Les riverains s'en plaignent évidemment. Lors d'un conseil en 2012, nous avons donc demandé que des panneaux rappelant la limitation de vitesse soient posés, voire des ralentisseurs comme à Dompierre ou à La Celle sur Nièvre. Nous avons essuyé une réponse négative catégorique de Monsieur le Maire. Sans prendre en compte la réalité de la dangerosité de cette route, ou même le simple bien être des riverains, il a refusé d'en entendre parler et il n'y a évidemment pas eu de vote à ce sujet.

Toujours sur le thème voirie, ou si l'on préfère dans la rubrique « bétonnage », Monsieur le Maire, l'année dernière, avait fait voter par sa majorité la création de places de parking. Si, si, vous lisez bien des places de parking à Arbourse en bas de la grande rue et pour un budget non négligeable (entre nous soit dit, un projet particulièrement réaliste et raisonnable dans notre petit village de campagne !). Non réalisé l'année dernière, ce projet est ajouté aux travaux à réaliser en 2013. Pourtant le Maire ne vous en parle pas. Il ne vous explique pas en quoi ce projet est particulièrement indispensable. Certains n'ont peut-être pas envie, tout simplement, de rentrer leur voiture chez eux et il faut les contenter avant les élections. Ou bien Monsieur le Maire veut-il installer en plus des parcs-mètres pour percevoir un peu d'argent ! Il vaut mieux en sourire, pas vrai ?



LES « ÉVÈNEMENTS » DE L'ANNÉE 2012 À ARBOURSE,

C'EST EN PAGES 9 ET 10 DU BULLETIN COMMUNAL

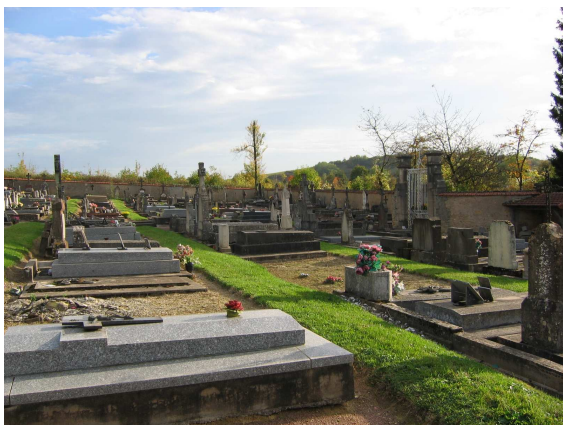
Monsieur le Maire énumère les traditionnels évènements, de l'année : dépôt de gerbes, vœux, vide-greniers, expo, arbre de Noël ... oubliant le 19 mars.

En effet, l'année dernière pour la première fois une commémoration de l'armistice du 19 mars 1962 (mettant un terme à la guerre d'Algérie) avait lieu à Arbourse. Il s'agit d'un périple du souvenir organisé chaque année par un certain nombre de communes de notre intercommunalité en lien avec les anciens de la FNACA de notre territoire. Pas d'affichage, bien peu de personnes présentes et donc pratiquement pas de présents. Cette année encore ce périple avait lieu, toujours

le 19 mars. Cette fois Arbourse devait être la dernière commune visitée et, à ce titre, devait offrir le « pot de l'amitié » aux participants. En aviez-vous entendu parler ? Non ? Pas étonnant, il n'y a eu ni affichage, ni communication aux habitants. Seulement deux personnes d'Arbourse étaient présentes, Monsieur le Maire et son premier adjoint, c'est tout. De quoi mécontenter les participants des autres communes, peut-être. En tous cas, Monsieur le Maire ne vous en a pas parlé.

Il s'agit de ce que nous avons appelé le « bétonnage » du cimetière. Selon Monsieur le Maire ces travaux étaient inévitables pour limiter l'utilisation de désherbant...

Formidable! Monsieur le Maire qui a refusé d'adhérer à la démarche « zéro pesticide » étalée sur cinq ans préconisée par le Conseil Régional, et qui réalisait des épandages sauvages de contenus de fosses sceptiques, se préoccupe aujourd'hui d'environnement. Il y a de quoi être surpris, d'autant que les achats de pesticides effectués par la commune n'ont en rien baissé ; il y en a toujours pour désherber des hectares ! Que va-t-on en faire, maintenant qu'ils ne serviront plus au cimetière ? Oui, nous étions opposés à ces allées en béton désactivé (vous savez ce béton qui est utilisé pour les trottoirs ou les pourtours de piscine). Pour quelles raisons ? D'abord, parce que nous trouvons qu'un cimetière avec des allées en herbe bien entretenues est plus conforme à ce que l'on peut attendre d'un aménagement paysager pour le cimetière d'un petit village de campagne comme le nôtre. Avez-vous déjà visité le cimetière de Châteauneuf ? Les allées sont en herbe justement, toujours parfaitement tondues et entretenues, excepté les grandes allées centrales évidemment.



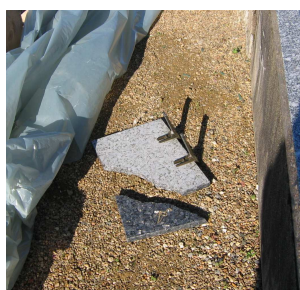
Pour le même budget, nous aurions pu faire la même chose et faire, en plus, rénover le mur d'enceinte et peut-être aussi installer un petit columbarium...

Une autre raison motivait notre refus : l'eau de ruissellement. En effet, notre cimetière est situé, comme chacun sait, sur un terrain très pentu. Avec des allées en herbe, l'eau est absorbée, alors qu'avec des allées en béton il va de soi qu'elle ruisselle vers le bas, inévitablement. Or, l'allée centrale a bien une grille permettant de recueillir l'eau de pluie, mais les deux allées sur les côtés en sont dépourvues et, pourtant, l'eau ruisselle nécessairement là aussi. Et où va-t-elle cette eau ? Mais vers



les tombes en contrebas, le long du mur d'enceinte. Bah, les morts ne s'en plaindront pas, n'est-ce pas ? Et que dire de l'absence de caniveaux sur les côtés des trois grandes allées qui sont ravinées. Une chose encore ne vous a pas été dite, des dégâts importants ont résulté de ces travaux

ainsi que des malfaçons : des objets funéraires cassés (certains réparés grossièrement avec du ciment), des tombes abîmées, le bac à déchets fendu (réparé depuis), des épaisseurs de ciment inégales selon les allées (d'à peine 2 centimètres pour les allées du bas



et 13 centimètres pour les allées du haut – cela devait être 13 cm, partout, selon le devis). Ces dégradations ont-elles été prises en charge ? Par qui ? Quant au devis il incluait la pose des bordurettes entreposées au cimetière depuis plusieurs années ; le devis ne disait pas où, mais elle devait être posées ; elles sont toujours là, en tas. Ah ! les devis ! 14800 € HT plus un supplément de 1500 €, sans aucun détail. Nous nous sommes interrogés, réponse de notre premier adjoint : « *Parce qu'un devis détaillé aurait été payant !* ». Que dire ? Se moque-t-on de nous ?



En bref, le résultat est que ces travaux du cimetière ont coûté 16 300 € HT. Une somme au-delà de 15 000 € HT limite au-delà de laquelle il n'est, pourtant, pas possible de passer des marchés publics sans une mise en concurrence parfaitement réglementée. Nous ne sommes manifestement pas dans les clous !

LE LAVOIR DE LA FONTAINE SAINT JEAN, C'EST EN PAGE 3 DU BULLETIN COMMUNAL



Le lavoir, reste de notre patrimoine, était en bien piteux état depuis plusieurs années. Ce dont nous nous sommes inquiétés à plusieurs reprises en demandant une rénovation dans les normes.

Nous pensions que sa préservation était importante et qu'une subvention de la Camosine pouvait être obtenue. Peine perdue, nous avons dû attendre plusieurs années que Monsieur le Maire se décide... et c'est à l'un de nos deux agents présents à ce moment là qu'il en a confié la rénovation. Cet agent a disposé de six mois à mi-temps pour faire un travail qui est pourtant resté inachevé (tuiles de remplacement cassées, trous dans la toiture, faitage non terminé...) et qui peut prêter à critiques (voir notamment les emplâtres de ciment gris sur les façades de côté). Nous avons fait des photos et écrit des articles sur le sujet dans notre Blog. Nous en reproduisons quelques unes, vous constaterez vous-mêmes.

Le bulletin communal nous informe que les travaux se termineront en 2013, très bien, mais espérons alors que les moyens seront donnés à l'agent qui en sera chargé pour qu'un résultat correct puisse être obtenu, y com-



Été 2012—réalisation des travaux



Septembre 2012 –arrêt des travaux

pris pour les façades. Piquer l'enduit existant ne devrait pas être trop difficile, il tombe tout seul, et quelques sacs d'enduit pour remplacer le ciment gris ne devraient pas grever le budget communal ! Monsieur le Maire ajoute que l'agent en question sera également chargé de la remise en état des dégradations subies par le lavoir à la suite d'actes de vandalisme. Mais ces dégradations ont été réparées intégralement, il y a déjà plusieurs semaines, par la personne même qui les avait commises.

Pourquoi Monsieur le Maire sous-entend-il le contraire ? C'est que Monsieur le Maire a choisi d'ester en justice dans cette affaire et a fait voter en conseil la prise en charge des frais de procédure. Sept conseillers, dont Monsieur le Maire, pourtant directement concerné par



Fin 2012—dégradations



Mars 2013—le lavoir est remis en état

le vote (dans ce cas, pouvait-il prendre part à ce vote ?), et deux absents avec pouvoirs (qui ne savaient peut-être même pas ce qui était à l'ordre du jour) ont voté pour. Nous avons été trois, en toute indépendance, à voter contre. Pourquoi ? Tout d'abord parce que la commune a déjà une assistance juridique pour laquelle nous versons chaque année une cotisation, et ensuite, comme nous l'avons expliqué en conseil, parce que nous estimons qu'au lieu d'ester en justice contre des habitants, peut-être bien pour en satisfaire d'autres, le rôle de la commune devrait plutôt être de comprendre, de calmer les débordements, d'apporter de l'aide si nécessaire, et non d'attiser les colères ou de nourrir l'esprit clanique existant. Parce que, bien entendu, ces dégradations avaient une raison. Mais nous n'en dirons pas plus, ce serait dévoiler la vie privée de personnes, ce que nous ne souhaitons pas faire. Contrairement à Monsieur le Maire, nous ne citons aucun nom, volontairement, par simple respect des personnes.

De nombreux sujets ayant été abordés, vous pensez peut-être que nous avons fait le tour. Détrompez-vous, il y a encore les enquêtes publiques réalisées en 2012 et les travaux du presbytère budgétés pour 2013 !

Saviez-vous qu'on avait procédé à des enquêtes publiques dans le village ?

Sans doute pas si vous n'êtes pas un riverain, voisin directement concerné. En effet, il n'y a eu aucun affichage dans le village, seulement un affichage dans l'étroit couloir de la mairie accessible 4h par semaine. Cet avis était placé sous un tas de documents punaisés les uns sur les autres. Donc, pour le voir il fallait en avoir très envie !!

Ces enquêtes publiques, avaient pour but de répondre aux demandes de certains concernant des échanges et/ou achat de chemins ou terrains. Nous avons répété en conseil que des enquêtes publiques étaient nécessaires avant tout achat/vente de terrains ou chemins avec la commune (les « échanges » n'étant guère recommandés). Car ce n'est pas plus compliqué de faire les choses dans les normes. C'est même, peut-être, plus simple et plus rassurant pour les personnes en demande. Ce point avait été abordé en conseil à plusieurs reprises sans qu'il ne se passe rien. Enfin, en 2012, pour la première fois, deux enquêtes publiques ont eu lieu à Arbourse. Mais qu'en est-il des autres demandes ? A notre connaissance il y en a eu au moins cinq depuis 2008. Alors ? Pourquoi deux, et pas cinq ? Ne doit-on pas respecter tout le monde et donc répondre à tous de la même façon (sans passe-droit) ?

Y aurait-il un projet « presbytère » ?

Monsieur le Maire, n'a rien indiqué dans le détail des travaux prévus pour 2013, en page 13 de son bulletin communal. Ce point n'a pas non plus été repris dans le compte rendu du conseil municipal du 24 mars. Et pourtant, ce sujet a, bel et bien, été abordé en conseil lors de la lecture des projets listés dans le budget prévisionnel 2013. Vous trouverez cette liste page suivante.

Il est écrit en effet que 115 000 € sont réservés au presbytère. Une somme importante, réservée comme chaque année à cet édifice sans que des travaux soient finalement entrepris. Lors de cette lecture, nous avons même entendu Monsieur le Maire dire qu'il avait demandé des devis.

Grande surprise. Puis la lecture du budget prévisionnel a continué sans qu'un débat ne s'ouvre sur ce thème. Des devis ! Mais pour quel projet ? Qu'est-ce que la question de faire du presbytère ? Mystère. Espérons que nous pourrions en savoir plus lors du prochain conseil. A suivre...

Déroulement des deux enquêtes publiques

Deux arrêtés pris par le Maire en date du 25 octobre 2012 ont lancé la procédure.

Les avis d'enquête ont été affichés en mairie à compter du 25 octobre 2012.

Des courriers ont été envoyés le 26 octobre par le Maire aux riverains concernés ainsi qu'aux requérants.

L'enquête publique proprement dite s'est déroulée du 14 novembre au 29 novembre 2012, soit pendant quinze jours consécutifs, conformément au code de la voirie routière. (Cette durée de quinze jours, correspondant à 8h d'ouverture de la mairie dans notre commune).

Aucune personne ne s'est présentée pour donner un avis.

Le 24 décembre 2012, le commissaire enquêteur a établi son rapport d'enquête.

Dans les deux cas, l'avis du commissaire enquêteur est favorable.

Il reste maintenant à préciser les limites des parcelles par bornage qui pourront, pour celles appartenant à la commune, ensuite être déclassées et retomber dans le domaine privé.

Elles pourront ainsi être vendues.

BUDGET PREVISIONNEL 2013									
Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Compte	Libellé des opérations	Réa de N-1	Proposit.	Total	n° /Cpte	Libellé des opérations	Réa. de Propositions N-1	Total	
1641-16	Remboursement Emprunt en capital				001-001	Excéd Invest N-1 reporté (solde d'exécution)	149 103,05	149 103,05	
001-001	Déficit invest N-1 reporté (solde d'exéc.)				165-16	Cautions logements	500,00	500,00	
165 - 16	Cautions logements	0	500	500	10222-10	Fds de Comp de la TVA (Invest de N-2)	5 733,00	5 733,00	
					1068-10	Neutralisation déficit d'investissement N-1	6 431,95	6 431,95	
					02-1-	Virement de la section de Fonctionnement	0,00	0,00	
21732	Presbytère	115 000	0	115 000	1322-110	Sub Régionale (20% sur mont HT de 96 337 €)	19 000	19 000,00	
2151	Renforcement chemins communaux Report 2012 CR Vallère	18 000	0	18 000					
2151	Travaux neufs pour chemins report 2012	18 266	0	18 266					
2117	Travaux aménagement Forêt Report 2012	3 269	-2 500	769					
2152	Création places de stationnement	5 000	2 500	7 500					
2151	Création de fossés Report 2012	15 000	0	15 000					
	Rte de Chasnay : dérasem et créa fossés								
2184	Matelas gîte rural								
2188	Benne 3 points		6 000	6 000					
2188	Bétonnière								
2183	Imprimante multifonctions								
2132	Création esp sanitaire (Douche pour pèlerins)		5 000	5 000					
2151	Rénovation/Sécurisation Route du Lavoir		12 000	12 000					
2151	Sécurisation Route de Chasnay		5 000	5 000					
2117	Travaux 2013 dans Forêt	0	2 450	2 450					
2313	Rénovation toit Eglise	0	5 000	5 000					
21311	Rénov Bât Mairie / S des Fêtes	0	5 000	5 000					
	Accès Handicapés								
21316	Aménagement du cimetière	0	10 000	10 000					
	Mur / Création marches et rampe d'accès								
2132	Rénovation Bâtiments communaux	0	10 000	10 000					
	Logem anc Ecole Gîte rural et refuge pèlerins								
Total Général		174 535	60 950	235 485	Total Général		19 000	216 485,00	235 485,00

Sortir →

Animations Expositions Cinéma Autres festivités

Renseignements Office du tourisme de Prémery 03 86 37 99 07



Arbourse Info

Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Association collégiale
Loi 1901Le Bourg
58350 ARBOURSEContact : arbourse-flashinfo@orange.fr

Retrouvez-nous aussi sur notre blog

www.arbourse-info.fr

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :
membres actifs de l'association